

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 010-023/14/BC

**■ Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain sise 14 rue Frédéric Mistral à Ensues-la-Redonne appartenant aux Consorts Acerbo.
DUF 14/10975/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin de requalifier la place des Aires, les voies et les passages adjacents à ladite place, à Ensues-la-Redonne, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit s'assurer la maîtrise foncière de 2 m² à détacher de la parcelle située 14 rue Frédéric Mistral cadastrée sous le numéro AE 161 d'Ensues-la-Redonne.

Au terme des négociations menées entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les Consorts Acerbo ces derniers ont accepté de céder cette emprise au prix de 165 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- L'avis de France Domaine n° 2013-033V0604 du 11 avril 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de 2 m² à détacher de la parcelle n°AE 161 sise 14 rue Frédéric Mistral permettra de requalifier la place des Aires ainsi que les voies et les passages adjacents à ladite place.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel les Consorts Acerbo s'engagent à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une emprise de 2 m² à détacher de la parcelle de terrain cadastrée sous le n° AE 161 sise 14 rue Frédéric Mistral à Ensues-la-Redonne au prix de 165 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget 2014 et suivant la Communauté Urbaine – Opération 2008/00145 – Sous Politique C 130 – Nature 2111 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2014